

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
GOURLIZON**

**Séance du 20 mai 2009**

Nombre de membres

**l'an deux mil neuf  
et le vingt mai**

En exercice 15  
Présents 12  
Votants 14

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy MARZIN, Maire

**Date de la convocation**

15 mai 2009

**Etaient présents :** Ronan CHATALIC – Annie JULIEN - Marcel SERGENT – Jean PLIQUET – Daniel ULRICH - Jean-Yves BOZEC – Geneviève LE FAOU – Bernard TROALEN - Guy LE BERRE – Eric LE BARS – Eric BIGOT – Guy MARZIN

**Absents :** Emmanuelle RASSENEUR

Michel LE BARS ayant donné procuration à Guy MARZIN  
Gilles ALLAIN ayant donné procuration à Ronan CHATALIC

**Objet de la délibération**

Contrat à durée déterminée de l'ATSEM (17 h. Hebdo) pour l'année scolaire 2009/2010

Monsieur Eric LE BARS a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a mis à la disposition de l'école un demi-poste supplémentaire pour suppléer les ATSEM en poste tous les après-midis, en raison des effectifs d'enfants scolarisés en maternelle depuis la rentrée 2008/2009 (2 classes entières).

L'effectif prévisionnel est toujours aussi conséquent pour la rentrée prochaine, notamment en maternelle. Les problèmes de surveillance de sieste et d'accompagnement des enfants va donc se reproduire à la rentrée en septembre 2009. Le Maire sollicite le Conseil Municipal pour proposer un nouveau contrat à la personne actuellement employée sur le poste d'ATSEM à 16 heures par semaine (Contrat passé en vertu de l'alinéa 6 de la Loi du 26/01/1984).

Les fonctions exercées sont les suivantes : surveillance de la sieste des enfants de maternelle, accompagnement des activités dans la classe, aide à la garderie périscolaire du soir, entretien des locaux ... et remplacement occasionnel d'autres collègues si besoin.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à signer un nouveau contrat à durée déterminée de dix mois à compter du 2 septembre 2009 pour une durée de 17 heures par semaine avec Madame Sandrine RIOU (intégration heure de surveillance effective en garderie) employée sur le grade d'ATSEM de 2<sup>ème</sup> classe (Alinéa 6 de la Loi du 26 janvier 1984).

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

G. MARZIN